

SEXE ET GENRE EN FRANÇAIS

Nicole Pradalier

Presses Universitaires de France | « La linguistique »

2010/1 Vol. 46 | pages 113 à 120

ISSN 0075-966X

ISBN 9782130577522

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2010-1-page-113.htm>

Pour citer cet article :

Nicole Pradalier, « Sexe et genre en français », *La linguistique* 2010/1 (Vol. 46), p. 113-120.
DOI 10.3917/ling.461.0113

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

SEXE ET GENRE EN FRANÇAIS

par Nicole PRADALIER

Toulouse, France

Working from the article written by André Martinet « Genre et sexe », I came to the conclusion of the necessity to consider grammatical gender according to two poles: the arbitrary and the motivated. When sex's semantical feature is present, grammatical gender is motivated. So, French teaching must introduce this element in education and translation. Such classification would correct the andrologic point of view which weighs down the transmission of human experience.

Ce titre reprend les deux termes qu'avait employés André Martinet pour intituler un article paru dans *La Linguistique*¹, mais les inverse dans la mesure où le point de vue de l'être humain qui est naturellement homme ou femme (exceptionnellement androgyne) détermine sa réflexion (dans tous les sens du terme) sur l'objet.

C'est en étant sexué en homme et femme que l'être humain (anthropos) se reproduit, se reconnaissant ainsi en « genre humain ».

Quant au genre comme deuxième terme du titre, il fait référence au genre grammatical. Et si je reprends ces deux notions choisies par André Martinet c'est pour rester dans le cadre qu'il assigne à notre réflexion sur le lien entre sexe et genre dans la langue française.

Nul doute que le genre des objets n'a rien à voir avec le sexe et que l'appellation de « féminin » ou « masculin » relève en effet de la morphologie des déterminants et des substituts grammaticaux.

1. André Martinet, 1985, Genre et sexe, *La Linguistique*, Paris, PUF, vol. 35/2, p. 5-9.

Ce sont les mêmes effectivement qui désignent les femmes et les substantifs dont le genre arbitraire est dit « féminin » de même qu'est similaire la forme des déterminants et substituts qui renvoient aux hommes et aux objets dits de genre « masculin ».

Cependant la particularité du français fait que l'expression de l'impersonnel utilise aussi la forme masculine du pronom. Ce que l'on appelle « impersonnel » en français correspond au « neutre » anglais, *il pleut vs it's raining*.

Le cas des animaux qui sont pourtant sexués est traité différemment par la langue française puisque beaucoup sont épïcènes comme le fait remarquer André Martinet : *la mésange, la souris, le pinson, la baleine*, etc.

Par parenthèse, l'humain étant celui qui nomme, la désignation différenciée du mâle et de la femelle chez les animaux s'applique plus précisément à ceux qu'il a domestiqués et dont il peut maîtriser la reproduction : *cheval/jument, chien/chienne, chat/chatte, lapin/lapine, poule/coq...*

Cette capacité épïcénique de la langue s'exerce différemment avec les substantifs qui désignent des humains. Le même monème s'accompagne d'un déterminant différent suivant qu'il a le trait sémantique de sexe masculin ou féminin. Pour exemple *adulte, enfant, élève* s'accompagnent du déterminant *un* ou *une* suivant qu'ils désignent un individu de l'un ou l'autre sexe. La voyelle de l'article dit « défini » étant élidée au singulier devant l'initiale vocalique, le pluriel des déterminants étant identiques pour les deux sexes (*les* et *des*) la possibilité d'identification sexuée n'apparaît qu'avec l'article singulier dit « indéfini ». Or, cette information d'identification sexuelle réapparaît en syntaxe avec l'accord des adjectifs au singulier et, pour les individus de sexe féminin, au pluriel. En revanche, l'information est à nouveau perdue au pluriel si les individus sont uniquement de sexe masculin ou des deux sexes du moins si est appliquée la règle traditionnelle de l'accord au masculin.

Pour les humains en effet, la précision sexuée est une donnée de l'information première qu'oblige à prendre en compte une langue comme le français qui fait accorder la forme de la plupart de ses adjectifs et de ses déterminants au genre du substantif auquel ils s'appliquent.

Or, autant le genre déterminé par le nom s'inscrit dans une diachronie évolutive plus ou moins stable, autant le genre

déterminé par le sexe véhicule une information qui renvoie à un élément de l'expérience humaine dont la langue est le vecteur communicatif.

GENRE ARBITRAIRE ET GENRE MOTIVÉ

Le genre étant une contrainte morphologique propre à certaines langues dont le français, il devient nécessaire de considérer son fonctionnement à partir des pôles que sont l'arbitraire et le motivé.

Le genre peut ne correspondre à aucun trait sémantique, c'est le cas des substantifs en français dont les référents sont des objets, même si pour quelques rares d'entre eux la signification diffère suivant le genre, ainsi de *voile* dont le trait sémantique commun de « tissu » s'augmente du trait sémantique de « tension utile » quand il est au genre féminin alors qu'il a le sème de « recouvrement » quand il est au genre masculin. Le genre n'est donc pas un sème, dans ce cas, mais un indice. Nous restons là dans le pôle du genre arbitraire.

Le pôle du genre motivé est très bien représenté en anglais par le pronom 3 : *she*, *he* et *it*.

Les deux premiers, féminin et masculin (*she* et *he*), ayant le sème de « être sexué », s'appliquent donc aux humains comme aux animaux (le cas de la voiture et du bateau que, jusqu'à une époque peu éloignée encore, seul l'homme conduisait, est emblématique de cette personnification amoureuse de l'objet auquel il applique le pronom féminin. Mais nous sommes là dans le domaine de la connotation.)

Le troisième, neutre, exclut le sème de la personne, s'applique donc aux objets, notions et animaux dont on ne connaît pas le sexe.

En français le pronom 3 ne recouvre aucunement cette distinction motivée puisqu'il n'a que deux formes, *il* et *elle*, dont aucune n'exclut le sème de « être sexué ». La pièce de Nathalie Sarraute *Elle est là*² est une brillante illustration de cette possible ambiguïté d'un référent en absence.

2. Nathalie Sarraute, 2000 [1978], *Elle est là*, Paris, Gallimard, collection folio.

C'est dans la classe des noms que la distinction sémantique du genre intervient.

Ceux qui ont pour référent un être humain induisent des changements sur la chaîne syntaxique suivant qu'ils sont de sexe masculin ou féminin apportant ainsi une information d'ordre référentiel.

C'est pourquoi la prédominance de l'accord au masculin sans considération du trait sémantique du sexe est source de confusion non seulement dans l'apprentissage de la langue mais aussi dans la transmission d'informations comme dans la traduction d'une langue à l'autre (par exemple de l'anglais au français). L'anglais ne connaissant pas de genre pour les noms, le fait que tous ceux qui ont le trait sémantique de la personne soient traduits en français par le trait sémantique de la personne au masculin (ou au féminin suivant le préjugé sexiste du traducteur ou de la traductrice) trahit la langue source. Pour exemple dans *Vie et opinions de Tristram Shandy, gentilhomme*,³ le fait d'avoir traduit « reader » par « lecteur » perturbe la lecture puisque l'auteur appelle « Madame » ce lecteur qui était donc aussi une lectrice dans l'esprit de l'auteur.

Ce dernier cas, *reader* pour *lecteur* (et non *lecteur-trice* ou *lect-eur-ice* ou *lectrice*, *lecteur* ou *lecteur*, *lectrice*) est un exemple d'un masculin assimilé à un indéfini.

Une telle confusion vient non seulement d'une vision androcentrée du monde, elle-même liée à la prédominance masculine dans l'espace législatif et public, mais aussi à la loi du moindre effort qui a fait que la plupart des neutres latins ont évolué en masculin eu égard à la forme souvent plus proche entre le neutre singulier et le masculin singulier, à quoi s'ajoute la particularité du français qui n'a pas de forme de pronom pour dire la non-personne et emploie alors la forme du pronom personnel masculin : *il pleut, il neige, il fait beau, il se peut que...*, *il faut, il est évident que...*

Ainsi le genre féminin et le genre masculin occupent le pôle arbitraire quand ils n'ont pas le trait sémantique d'être

3. Laurence Sterne, 1982, [1760] [1946, Robert Laffont, pour la traduction française de Charles Mauron] *Vie et opinions de Tristram Shandy, gentilhomme*, Paris, Flammarion.

humain et se situent au pôle motivé par le trait sémantique de sexe quand ils concernent l'individu.

Pour ce qui est du féminin, les quelques exceptions que sont *sentinelle*, *vigie* et quelques autres appartiennent au vocabulaire de l'armée où l'on peut penser que l'absence jusque-là du personnel féminin était en quelque sorte ainsi compensée...

L'on peut facilement imaginer que ces termes vont devenir épïcènes et prendre donc le genre motivé quand les femmes auront intégré l'armée à part égale avec les hommes, devenant **un** *sentinelle* et **un** *vigie* quand **une** *sentinelle* et **une** *vigie* ne s'appliqueront alors qu'aux femmes. De la même manière en effet *sage-femme* est devenu épïcène dans l'usage depuis que des garçons ont intégré cette formation (cf. un témoignage d'élève *sage-femme*). *Sage-femme* est devenu un syntème dont l'étymon n'a plus de raison de commander le genre dans la mesure où c'est le référent humain qui le motive. **Un** *sage-femme* désigne un homme.

Cette distinction du genre arbitraire et du genre motivé semble s'appliquer assez naturellement chez les usagers et les usagères dans la mesure où elle permet une meilleure communication. Ainsi j'ai relevé le terme *membre* au féminin, pour désigner une personne. /*Membre*/ peut avoir dorénavant deux entrées dans le dictionnaire, l'une comme nom masculin désignant une partie du corps humain, l'autre comme nom épïcène pour désigner une personne faisant partie d'un groupe. Le fonctionnement du mot *membre* s'assimile alors à celui des mots *cuisinière* et *secrétaire* qui désignent des meubles quand ils n'ont pas le trait sémantique de « être humain », leur genre étant alors déterminé par la langue, c'est-à-dire quand ils se situent du côté du pôle arbitraire, alors qu'ils désignent des personnes quand leur genre est motivé par le sexe du référent.

De même qu'il serait judicieux d'envisager les deux sens du mot /*hôte*/. L'un, épïcène, désignant la personne qui est reçue, l'autre masculin de *hôtesse*, désignant la personne qui reçoit.

Il reste *l'être* et *la personne* dont les déterminants sont induits par leur morpho étymologie et dont le sens vient avantageusement combler le vide laissé par l'*homo* latin ou l'*anthropos* grec. Quant à l'*individu*, rien ne s'oppose à ce qu'il se scinde lui aussi en deux acceptions : l'une renvoyant à l'*individu* comme

spécimen d'une espèce biologique, l'autre prenant la marque éventuelle du féminin et désignant un être humain.

Pour l'assimilation de l'indéfini au masculin il est intéressant de considérer le trajet de l'*homo* latin à l'*homme* et l'*on* français. Un point de vue diachronique et très schématique nous aide à considérer le trajet du trait sémantique d'indétermination sexuelle qu'avait le sémème latin *homo* face aux sémèmes *vir* et *mulier* qui incluaient chacun le sème du sexe quand, face à la disparition du sémème *vir*, l'*homo* latin se transforme en deux sémèmes : *on* et *homme*, l'un conservant le trait d'indétermination de sexe et s'adjuvant celui d'indétermination du nombre, l'autre se dotant du trait sémantique de sexe masculin, devenu nécessaire avec la disparition de /vir/.

Pourtant, l'importance informative du trait sémantique de sexe masculin dans le sémème *homme* ne semble toujours pas être considérée par celles et ceux qui ont en charge l'enseignement de la langue française de même que ceux et celles que l'on dit garant-es de sa survie, qui, du coup, semblent plutôt en devenir les fossoyeurs et les fossoyeuses. Il y a là, il est vrai, un chantier à ouvrir dans la littérature et les textes de loi.

GUERRE DES GENRES, GUERRE DES SEXES OU GUERRE DES POUVOIRS ?

Et c'est peut-être aussi une révolution dans les esprits de se défaire d'un point de vue androcentré qu'a imposé une littérature essentiellement masculine et qu'ont véhiculé les féministes en stigmatisant les visions les plus affligeantes pour l'humanité féminine. L'adoption d'un point de vue anthropocentré nécessite d'en finir avec la stigmatisation des connotations dont aucune n'a plus droit de cité que son opposée.

Il est vrai que lorsque a été inculqué dans l'enfance comme texte de loi grammaticale que « le masculin l'emporte sur le féminin », c'est un conditionnement vicié pour aborder sereinement les problèmes de genre grammatical dans la langue française puisqu'une telle formulation implique qu'il y a guerre des genres, pour que l'un **l'emporte** sur l'autre. Or si deux éléments internes à la langue sont en guerre, l'issu ne

peut être que la destruction du tout. C'est bien ce qui risque d'arriver si l'on n'y prend garde.

Il ne fait guère de doute il est vrai que cette formulation a été adoptée en un temps où les hommes avaient imposé leur pouvoir sur les femmes et, pour mieux l'asseoir, ont utilisé l'économie linguistique du masculin. Il est regrettable cependant que l'apprentissage mémorisé d'une règle aussi contre-productive ait perduré jusqu'à nos jours sans que sa formulation soit remise en cause alors même que, d'une part, était décrétée l'égalité des femmes et des hommes devant la loi et que, d'autre part, la réflexion engagée par Saussure permettait de décortiquer les composantes du signe linguistique.

J'ai vu dernièrement sur une plaquette de vulgarisation orthographique rédigée par une grammairienne une remarque encadrée avec le signal « Injuste » à l'instar de « Attention » où il est donné l'exemple d'un accord pluriel au masculin concernant deux mots dont l'un est au féminin, mais c'était deux mots de genre arbitraire. Voilà une façon de brouiller encore un peu plus les esprits en faisant croire d'une part que les objets ont un genre motivé sexuellement et en installant une notion d'injustice où il n'y a qu'économie de graphie. La perte d'information peut être réelle pourtant et il serait sans doute plus judicieux d'abandonner ce systématisme orthographique pour avoir une réelle réflexion quant à l'accord envisagé, dans tous les cas où il se présente. Ce qui obligerait à une réflexion toujours bienfaisante.

Pour ce qui est de la croyance en une motivation sexuée des objets, il est possible que la personnification anglaise des bateaux et des voitures n'y soit pas étrangère dans les nouvelles convergences des points de vue féministes anglophones et francophones où il est moins question de linguistique que de psychosociologie.

Or, c'était oublier que le féminin appliqué à ces objets-là n'est en rien déterminé par l'objet lui-même mais dépend seulement de son utilisateur qui lui assigne une dimension amoureuse jusque-là réservée à sa partenaire. Il est vrai cependant qu'officialiser cette forme (c'est-à-dire donner un caractère dénotatif à ce qui aurait dû rester du domaine de la connotation et de l'idiolecte) est une façon de prendre un pouvoir non seulement sur la langue et sur l'objet mais sur cette autre

partie du genre humain qui du coup ne peut se sentir possesseur qu'en adoptant un langage d'homosexualité.

L'Académie française de son côté ayant pris fait et cause pour le maintien du masculin qu'elle appelle générique a encore un peu plus fait pencher la balance du côté du bateau qui sombre.

Cette guerre des sexes qui fait croire à une guerre des genres pour n'être qu'une guerre de pouvoirs risque fort, après avoir privé des générations d'une juste réflexion, de faire une ultime victime que serait la langue française par son abandon volontaire.